

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

- ✚ N° 32 du 13 avril 2026 relative à un contrat avec la société « BETERS OA » (26780 CHATEAUNEUF DU RHONE) concernant les travaux de réparation du pont roman, pour une mission de maîtrise d'œuvre. Dépense : 8 930,00 € HT.
- ✚ N° 32 bis du 13 avril 2026 relative à une convention avec la « D.D.F.I.P. DE LA DROME » dans le cadre de la modernisation de la gestion publique et de l'amélioration de la qualité des comptes, pour un partenariat et mise en place d'une nouvelle organisation du réseau départemental des finances publiques. Durée : 3 ans.
- ✚ N° 33 du 15 avril 2026 relative à une convention de groupement de commande avec le CCAS, concernant la souscription et de la gestion d'un contrat d'assurance responsabilité civile. La Ville en sera le coordonnateur. Sans solidarité financière.
- ✚ N° 34 du 15 avril 2026 relative à une convention avec l'établissement « ORSAC/ATRIR » (NYONS) pour la mise à disposition gratuite de la parcelle AZ N° 243, située Lieudit « le Bas Rieux » et d'une contenance de 7 a 45 ca, pendant les travaux du nouvel EPAHD.
- ✚ N° 35 du 16 avril 2026 relative à une convention avec « FOR' EXPERT » (AVIGNON - 84000) pour une formation « Conduite d'un engin de chantier – Autorisation de conduite » de huit agents municipaux, au CTM. Durée : les 23 et 24 avril 2026, soit 14 heures au total. Dépense : 1 400,00 € HT.
- ✚ N° 36 du 28 avril 2026 relative à un contrat avec la société « SELDON.FIN » (BIDART - 64210) pour un abonnement à la plateforme WEBDETTE Emprunts Confort d'accès aux serveurs et d'utilisation du logiciel. Durée : un an, à compter du 1^{er}/06/2026, renouvelable trois fois de manière tacite. Dépense : WEBDETTE CONFORT forfait : 1 450,00 € H.T.
- ✚ N° 37 du 28 avril 2026 relative à un contrat avec la « FOL DE LA DROME » (VALENCE - 26000), dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour une présentation en partenariat du spectacle « JOGA BONITO » de la compagnie « FREE STYLE », le vendredi 24 avril 2026 à 20 h 00 à la Maison de Pays. Dépense : 4 480,00 €.
- ✚ N° 38 du 4 mai 2026 relative à une convention de groupement de commandes permanente avec le CCAS pour la passation de marchés publics (travaux, fournitures et services) sur la durée du mandat. La Ville ayant qualité de pouvoir adjudicateur en sera le coordonnateur.
- ✚ N° 39 du 12 mai 2026 relative à un contrat avec l'entreprise « SOLEUS » (VAULX EN VELIN – 69120) pour les vérifications périodiques des équipements sportifs en hauteur et récréatifs communaux (Maison des Sports – City Stade – Cour CCI – Ecole de Meyne - HLM de Sauve – Ecole primaire de Sauve – Digue – Stade – Plateau sportif). Dépense : 1 681 €HT.
- ✚ N° 40 du 12 mai 2026 relative à un contrat avec la société « AGELID » (ERNEMONT LA VILETTE – 76220) pour l'abonnement de la solution de verbalisation LogipoVe et l'utilisation des services mis à disposition de la Police Municipale. Durée : un an, à compter du 15/05/2026. Renouvelable de manière tacite 4 fois.
Dépense :

Désignation	Tarif HT
Redevance d'utilisation	135,00 € par an par appareil
Intervention sur site inférieur à 200 kms	999,00 € par jour
Intervention sur site supérieur à 200 kms	1 190,00 € par jour
Devis pour réparation d'appareil hors garantie	50,00 €
Cartes à puce sans contact	30,00 €
Lecteur de cartesPCc pour enrôlement	35,00 €
Télé-formation (1 h 00)	250,00 €
Carte SIM Multi-opérateur	180,00 € par an. Engagement de 12 mois, renouvelable par tranche de 12 mois.

- ✚ N° 41 du 12 mai 2026 relative à un contrat avec l'« UNION NATIONALE DES JMF » (PARIS – 75004) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour une présentation en partenariat du spectacle « TAM TAM » de la compagnie « MADAME GLOU », le mardi 12 mai 2026 à 10 h 30 et à 14 h 30 à la Maison de Pays. Dépense : 2 250,00 €.
- ✚ N° 42 du 13 mai 2026 relative à convention annuelle avec l'« UNION NATIONALE DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE » (PARIS – 75004) pour un partenariat dans le cadre de son action en faveur de la Jeunesse et l'accès à la culture, au titre de la saison 2025-2026 de « NYONS EN SCENE », en vue de l'accueil de concerts Jeune public.
- ✚ N° 43 du 13 mai 2026 relative à un marché avec l'entreprise « DEKRA INDUSTRIAL » (VALENCE – 26000) pour les vérifications périodiques des bâtiments communaux (électricité – gaz – énergie thermique – contrôles divers et visite triennale SSI de la Ville et du CCAS). Durée : 3 ans. Dépense : 120 411,00 € HT par an.
- ✚ N° 44 du 13 mai 2026 relative à un marché avec l'entreprise « HERVE THERMIQUE » (LA CHAPELLE SOUS AUBENAS - 07200) pour les vérifications annuelles des équipements de génie climatiques dans les bâtiments communaux. Durée : 3 ans. Dépense : 3 227,40 € HT par an.
- ✚ N° 45 du 13 mai 2026 concernant un avenant au contrat avec l'entreprise « STERM » (SAINT JEAN DE MUZOLS – 07300) pour l'entretien des réseaux de ventilation mécanique contrôlée du Boulodrome, de la Pépinière d'entreprises, de la Maison des Sports, de l'Hôtel de Ville et du Parc Aquatique. L'avenant porte sur l'ajout de 2 nouveaux sites : la Police Municipale (vérification offerte en 2026) et le Foyer des Jeunes Travailleurs. Dépense supplémentaire : 360 € HT. Le reste est inchangé.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026**

DELIBERATIONS

- | | |
|--|----------------------|
| 1 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR | M. LE MAIRE |
| 2 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS LES DIVERSES INSTANCES | M. LE MAIRE |
| 3 - MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES – Commission
de contrôle des listes électorales | M. LE MAIRE |
| 4 – AFFAIRES FINANCIERES | |
| 4.1 - Subventions aux Associations 2026 | P. LANTHEAUME |
| 4.2 – Demande de subventions pour l'élaboration du
schéma directeur d'assainissement | JL. GREGOIRE |
| 4.3 - Fixation des orientations et des crédits
affectés à la formation des élus | A. LOUPIAS |

5 – MARCHES PUBLICS

5.1 – Rénovation du réseau de chauffage et des réseaux humides de l'Espace de de Meyne **JL. GREGOIRE**

5.2 – Lutte contre le moustique tigre - Approbation d'un contrat avec la société COLNEX **A. LOUPIAS**

6 – AFFAIRES FONCIERES / HABITAT / URBANISME

B. EYSSERIC

6.1 – Acquisition foncière 37 rue de la Maladrerie

6.2 – OPAH - Notification de subventions dans le cadre de l'opération façades

7 – Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages et autres cérémonies ainsi que des séances du Conseil Municipal dans une salle de la Maison de Pays **M. le Maire**

8 – Convention avec l'Association « les Tontons Riders » **P. LANTHEAUME**

9 – CCB DP – Convention de gestion de la Signalisation d'Information Locale **A. LOUPIAS**

10 – AFFAIRES DU PERSONNEL

10.1 - Création d'un Comité Social Territorial commun **M. le Maire**

10.2 - Subvention partenariale avec le Groupement d'entraide des employés communaux **A. LOUPIAS**

QUESTIONS ORALES (Article 5 du Règlement Intérieur)

*« Lors de chaque séance du Conseil Municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le Maire ou (l'adjoint délégué compétent) répond directement.
Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil Municipal, spécialement organisée à cet effet.
Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal et ne peuvent comporter d'imputations personnelles.
Chaque question est exposée brièvement par le conseiller municipal.
Chaque conseiller peut poser jusqu'à 2 questions orales par séance.
Les questions orales ne donnent lieu à aucun débat (sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents). »*